

Afghanistan: profils à risque

Mise à jour de l'analyse-pays de l'OSAR

Corinne Troxler

Berne, le 12 septembre 2019

A propos de l'auteure: Corinne Troxler a étudié l'histoire, les sciences politiques et le droit international à l'Université de Zurich. Elle jouit d'une longue expérience en tant que représentante des œuvres d'entraide dans la procédure d'asile. Dans le cadre d'un stage, elle a rédigé plusieurs documents thématiques, des expertises ainsi que des renseignements pour le compte de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Elle a ensuite occupé le poste d'assistante au Séminaire d'histoire de l'Université de Lucerne, dans le cadre duquel elle a notamment mené des séminaires traitant de l'histoire de l'Afghanistan. Elle s'est rendue à plusieurs reprises en Afghanistan et a pris part, entre autres, à trois *Fact Finding Missions*, la dernière fois fin septembre 2012. A travers ses propres recherches de terrain, elle a complété les impressions déjà recueillies et a abordé de manière approfondie plusieurs problématiques, dont la question de la situation des femmes. Parallèlement, elle a appris le persan et le dari à l'Université de Zurich et à l'Université de Berne, ainsi qu'en Afghanistan et en Iran. Dans le cadre du *Certificate of Advanced Studies in Civilian Peacebuilding 2012/13*, l'auteure s'est à nouveau penchée sur la situation de l'Afghanistan, sous l'angle de la construction de l'État et des États fragiles, de la gestion du passé, de la médiation et des genres. En 2016 et 2017, elle a mené plusieurs séances d'information et de formation continue sur l'Afghanistan et a occupé le poste d'experte pour l'Afghanistan dans le cadre du concours national suisse 2017 de «La science appelle les jeunes».

Impressum

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR
Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 370 75 75
Fax 031 370 75 00
E-mail : info@osar.ch
Internet : www.osar.ch
CCP dons : 10-10000-5

Version disponible en allemand et en français

COPYRIGHT

© 2019 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne
Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source

Sommaire

1	Introduction.....	4
2	Constitution et système judiciaire.....	4
3	Droits humains et profils à risque.....	7
4	Situation humanitaire, socio-économique et médicale.....	17
5	Retour.....	21

1 Introduction

La présente mise à jour se rattache à celle de septembre 2018. Elle porte avant tout sur les profils à risque, ainsi que sur la situation humanitaire, socio-économique et médicale.¹

2 Constitution et système judiciaire

L'État de droit et la capacité de l'État afghan à protéger la population contre les violations des droits humains sont sapés par la corruption généralisée, le climat d'impunité et la situation précaire en matière de sécurité. De nombreux acteurs étatiques censés protéger la population, y compris les forces de sécurité afghanes, commettent eux-mêmes des violations des droits humains, la plupart du temps en toute impunité.² Par conséquent, la confiance de la population envers les autorités afghanes de poursuite pénale fait défaut. Le système judiciaire afghan manque encore de financement et de personnel judiciaire qualifié. La pénurie de juges est particulièrement perceptible dans les régions rurales et peu sûres; seulement douze pourcents des juges sont des femmes. En outre, même les juges ont souvent une formation minimale, ce qui signifie que leurs jugements reposent fréquemment sur une compréhension personnelle des règles de la charia, des codes tribaux ou des coutumes locales, sans référence au droit codifié. Les pots-de-vin, la corruption, les menaces et les ingérences politiques de la part des fonctionnaires, des chefs de tribus, des membres de la famille des accusés ou des membres de groupes anti-gouvernementaux empêchent une activité judiciaire indépendante. Dans les zones rurales et instables, le système judiciaire officiel est généralement très faible et dans l'incapacité de rendre des jugements pour les affaires civiles et pénales. Pour cette raison, les conflits dans ces régions sont principalement «résolus» par des mécanismes informels et traditionnels de résolution des conflits, tels que les chouras, les anciens des tribus ou encore les membres des oulémas (conseil des érudits religieux).³

Le code pénal, entré en vigueur en février 2018, modernise et consolide le droit pénal afghan et prévoit désormais également des alternatives aux peines d'emprisonnement pour les adultes. Cependant, la connaissance et la compréhension des nouvelles normes ne sont répandues ni au sein du personnel judiciaire ni au sein du grand public. Le système de justice n'a toujours pas la capacité de mettre en œuvre les nombreuses lois récemment introduites ou modifiées.⁴ Les autorités afghanes de poursuite pénale sont généralement inefficaces en ce qui concerne la prévention des crimes, et le temps de réaction aux appels à l'aide est excessivement long. La criminalité est très répandue et comprend, outre les diverses organisations anti-gouvernementales locales, régionales et internationales, aussi des cartels du crime organisé.⁵

Bien que la Constitution prévoit des procès équitables et publics, ces règles sont rarement appliquées en pratique. Les arrestations arbitraires et les peines d'emprisonnement

¹ Cette mise à jour prend en compte les sources et événements antérieurs au 12 septembre 2019.

² US Department of State (USDOS), 2018 Country Reports on Human Rights Practices: Afghanistan, 13 mars 2019, p. 1, 6: www.state.gov/reports/2018-country-reports-on-human-rights-practices/afghanistan/.

³ OSAC, Afghanistan 2019 Crime & Safety Report, 26 mars 2019: www.osac.gov/Content/Report/52cf16be-fad5-4821-adb2-15f4aebc1356; USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 9-10.

⁴ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 7, 10.

⁵ OSAC, Afghanistan 2019 Crime & Safety Report, 26 mars 2019.

prolongées restent courantes dans tout le pays. De plus, les personnes détenues ne sont souvent pas libérées à l'expiration de leur peine si elles ne versent pas un pot-de-vin. Des personnes sont en outre illégalement arrêtées pour des « délits » qui ne figurent pas dans le code pénal. Les personnes détenues ne sont, par ailleurs, fréquemment pas informées de ce qui leur est reproché et n'ont pas accès à un avocat. L'isolement carcéral reste un problème grave. Des femmes continuent d'être placées illégalement en détention parce qu'elles étaient en danger chez elles et qu'aucun refuge n'a pu être trouvé dans un foyer pour femmes.⁶ Les procédures judiciaires reposent encore principalement sur des « aveux », même si ceux-ci ont été obtenus sous la contrainte dans le cadre de tortures et de mauvais traitements.⁷

La Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (UNAMA) examine depuis 2010 de manière systématique le traitement réservé aux personnes détenues dans le cadre du conflit en Afghanistan et publie les résultats tous les deux ans. Le rapport publié en avril 2019 mentionne que le nombre de détenus victimes de torture a certes légèrement diminué (passant de 39 pourcents en 2017 à 31,9 pourcents), mais il révèle aussi que près du tiers de toutes les personnes détenues a été torturé au cours de la période considérée.⁸ L'UNAMA constate également que les forces de sécurité afghanes restent encore impunies pour les actes de torture qu'elles ont commis. Un petit nombre seulement de dénonciations de personnes détenues sont examinées de manière transparente ou traitées par les tribunaux. Comme points positifs à mentionner: le nouveau code pénal contient une définition de la torture qui correspond dans une large mesure à celle inscrite dans la Convention des Nations Unies contre la torture, l'Afghanistan a adhéré en avril 2018 au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, et la loi anti-torture est entrée en vigueur en octobre 2018.⁹

⁶ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 5-7,11; UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Afghanistan, 30 août 2018, p. 79: www.refworld.org/docid/5b8900109.html. Certaines femmes ont aussi été ramenées auprès de leurs familles, même si elles pouvaient craindre des conséquences graves. EASO, Country Guidance: Afghanistan, juin 2019, p. 60: www.easo.europa.eu/sites/default/files/Country_Guidance_Afghanistan_2019.pdf.

⁷ UNAMA, Treatment of Conflict-Related Detainees in Afghanistan: Preventing Torture and Ill-treatment under the Anti-Torture Law, avril 2019, p. 12, 24: https://unama.unmissions.org/sites/default/files/afghanistan_-_report_on_the_treatment_of_conflict-related_detainees_-_17_april_2019.pdf. La grande majorité des personnes arrêtées ayant subi des mauvais traitements ou des actes de torture au cours de leur détention ont déclaré avoir été torturées dans le but de les contraindre à des « aveux ».

⁸ UNAMA, Treatment of Conflict-Related Detainees, avril 2019, p. iii, 12, 13-21. Voir aussi: Afghanistan Analysts Network (AAN), Better, But Still Bad: UNAMA releases new report on the torture of security detainees, 17 avril 2019: www.afghanistan-analysts.org/better-but-still-bad-unama-releases-new-report-on-the-torture-of-security-detainees/. Il a été souligné que dans les prisons des services secrets afghans NDS, en particulier à Kandahar et à Herat, le nombre de cas a nettement diminué. Toutefois, l'UNAMA reste préoccupée pour les personnes détenues par les NDS à Kaboul, Khost et Samangan, ainsi que dans l'établissement NDS 241. En ce qui concerne la police nationale afghane (ANP), les cas de torture ont diminué après le taux record atteint en 2017, passant de 45 à 31,2 pourcents. Toutefois, dans la province de Kandahar, 77 pourcents des personnes détenues ont déclaré avoir subi des actes de torture ou des mauvais traitements, notamment des chocs électriques, des simulations d'asphyxie, la suspension au plafond ou des violences sexuelles. En outre, des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées ont encore eu cours à Kandahar.

⁹ UNAMA, Treatment of Conflict-Related Detainees, avril 2019, p. iii, 7, 26-32. Voir aussi: AAN, Better, But Still Bad, 17 avril 2019, p. 6-8. Les agents de l'État qui ont commis des crimes de guerre ou des graves violations des droits humains, dont des actes de torture, continuent d'occuper leurs fonctions (y compris des postes gouvernementaux), ou ont même été nommés à de tels postes.

Responsabilité élargie au cercle familial. Les autorités afghanes ont arrêté des proches de personnes soupçonnées ou condamnées d'avoir commis une infraction, dont des femmes.¹⁰

Justice parallèle. Les talibans et d'autres groupes anti-gouvernementaux imposent leurs structures étatiques parallèles en particulier dans les zones sous leur contrôle. Celles-ci se fondent sur une mise en oeuvre très stricte de la charia et comprennent des sanctions telles que la flagellation, la mutilation et des exécutions publiques par lapidation, décapitation ou fusillade. Les talibans auraient également perpétrés des actes de torture et des abus. Les talibans continuent de réprimer les femmes dans le cadre de leurs structures judiciaires parallèles en leur infligeant des châtiments illégaux. Ils commettent des assassinats ciblés de femmes pour «délit immoral». Les talibans disposent de plusieurs prisons dans le pays, au sein desquelles ils détiennent plusieurs milliers de personnes, notamment des membres des forces de sécurité afghanes.¹¹

Peine de mort. En vertu du code pénal, certains crimes pour lesquels la peine de mort aurait auparavant été prononcée sont maintenant passibles d'une peine de réclusion à perpétuité.¹² Début 2019, sur les trois accusés dans l'affaire du meurtre du journaliste de la BBC Ahmad Shah, l'un d'entre eux a été condamné à mort et les deux autres à des peines de respectivement 30 ans et six ans d'emprisonnement.¹³

Conditions de détention. En raison de l'insalubrité, de l'accès limité aux soins médicaux et du manque de place, les conditions de détention ne correspondent toujours pas aux standards internationaux. Par rapport aux normes du CICR, 28 des 34 prisons provinciales pour hommes étaient massivement surpeuplées en 2018. Dans de nombreux cas, les capacités ne sont pas suffisantes pour détenir de manière séparée les prisonniers condamnés et les personnes placées en détention provisoire, ainsi que pour séparer les jeunes et les adultes. L'approvisionnement en nourriture et en eau, les installations sanitaires, les soins médicaux, le chauffage et les ventilateurs ainsi que la lumière sont très variables et généralement inadaptés. Certains rapports font en outre état d'établissements pénitentiaires privés gérés par des membres des *Afghan National Defense and Security Forces* (ANDSF) dans lesquels les personnes détenues sont maltraitées. Des mineurs sont détenus dans des centres de réhabilitation pour jeunes, subordonnés au ministère de la justice. Ceux-ci présentent des insuffisances en matière de nourriture, d'éducation et de soins médicaux appropriés. Des tribunaux spéciaux pour mineurs ne fonctionnent que dans six provinces (Kaboul, Herat, Balkh, Kandahar, Nagarhar et Kunduz). Les autorités judiciaires traitent souvent les enfants comme des criminels, alors qu'ils sont en fait des victimes, et ils sont parfois détenus dans des centres de réinsertion, faute de pouvoir retourner dans leur famille et parce qu'aucun lieu sûr n'a pu leur être trouvé.¹⁴

¹⁰ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 8.

¹¹ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 4, 6, 11; UNAMA, Midyear Update on the Protection of Civilians in Armed Conflict, 30 juillet 2019, p. 3: <https://unama.unmissions.org/protection-of-civilians-reports>; EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 73; Nau, 47 Menschen aus Taliban-Gefängnissen in Nordafghanistan befreit, 11 juin 2019: www.nau.ch/news/ausland/47-menschen-aus-taliban-gefängnissen-in-nordafghanistan-befreit-65536970.

¹² Amnesty International (AI), Rapport annuel 2017/18 (période de référence 2017), 22 février 2018: www.amnesty.org/fr/documents/pol10/6700/2018/fr/.

¹³ Spiegel online, Gericht verurteilt drei Männer nach Mord an BBC-Journalist, 3 janvier 2019: www.spiegel.de/panorama/justiz/afghanistan-drei-maenner-nach-mord-an-bbc-journalisten-verurteilt-a-1246292.html.

¹⁴ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 4-5, 7-9.

Peu de mesures en faveur d'un travail de mémoire. La communauté internationale rechigne à un travail de mémoire en Afghanistan. Le 12 avril 2019, la Cour pénale internationale (CPI) siégeant à La Haye a annoncé refuser l'ouverture d'une enquête pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre présumés en Afghanistan, en admettant toutefois que les résultats de l'examen préliminaire constituaient une base raisonnable permettant de considérer que des crimes de guerre auraient été commis. La CPI a motivé sa décision en indiquant qu'une telle enquête à ce stade ne servirait pas les intérêts de la justice ni du pays, et que les parties soumises à enquête n'avaient pas coopéré. Les organisations de défense des droits humains ont vivement critiqué ce jugement, car il bafoue les droits des victimes et renforce davantage l'impunité en Afghanistan.¹⁵

3 Droits humains et profils à risque

De nombreux acteurs étatiques, tels que les forces de sécurité afghanes et le service de renseignement afghan NDS, commettent régulièrement des violations des droits humains, bien qu'ils soient en fait censés protéger la population à cet égard. Le gouvernement afghan ne poursuit ni systématiquement ni efficacement ces abus et crimes. Des milices pro-gouvernementales sont aussi de plus en plus fréquemment responsables de violations de droits humains, à l'instar de la *Khost Protection Force*. Mais des groupes hostiles au gouvernement, des clans et tribus, des dirigeants locaux, des groupes criminels et des membres de leur famille commettent également des violations des droits humains.¹⁶

Afghan Independent Human Rights Commission longtemps en sous-effectif. Après un processus de treize mois, le gouvernement afghan a finalement nommé le 17 juillet 2019 neuf nouveaux membres de l'*Afghan Independent Human Rights Commission* (AIHRC).¹⁷

Femmes. Les valeurs traditionnelles profondément ancrées et répandues limitent sévèrement les droits sociaux, culturels et politiques des femmes et des filles et entravent l'accès aux établissements scolaires et de santé et aux institutions judiciaires, ainsi qu'à la participation politique, au travail, à la protection et aux denrées alimentaires.¹⁸ Les femmes sont exposées

¹⁵ Tagesschau.de, Keine Ermittlungen gegen USA, 13 avril 2019: www.tagesschau.de/ausland/usa-afghanistan-menschenrechte-101.html. Cette annonce avait été précédée de menaces de sanctions du président des États-Unis à l'encontre de juges de la Cour pénale internationale. Les enquêtes ne concernaient toutefois pas seulement des citoyens américains, mais également des dirigeants locaux afghans et des talibans. Voir aussi: AAN, ICC rejects war crimes investigation in Afghanistan: Continuing impunity for perpetrators, no voice yet for victims, 13 avril 2019: www.afghanistan-analysts.org/icc-rejects-war-crimes-investigation-in-afghanistan-continuing-impunity-for-perpetrators-no-voice-yet-for-victims/.

¹⁶ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 1, 2; CRS, Background and U.S. Policy, 18 juillet 2019, p. 44; EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 31, 44-45.

¹⁷ AAN, Beginning of a New Era at the AIHRC: Nine fresh commissioners, 20 juillet 2019: www.afghanistan-analysts.org/beginning-of-a-new-era-at-the-aihrc-nine-fresh-commissioners/. Shaharзад Akbar remplace à la présidence de l'AIHRC Sima Samar, laquelle est dorénavant envoyée spéciale et ministre d'État aux droits humains et aux relations internationales du président. Selon l'AAN, la nouvelle équipe est certes équilibrée en termes d'ethnicité et de genre, mais elle suscite des préoccupations quant à son indépendance.

¹⁸ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 22, 25; EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 60, 63; UNOCHA, 2019 Afghanistan Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 42-43: <https://reliefweb.int/report/afghanistan/2019-afghanistan-humanitarian-needs-overview>; CRS, Background and U.S. Policy, 18 juillet 2019, p. 45-46; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 45-46, 66-80. Le taux d'alphabetisation chez les femmes est maintenant de seize pourcents.

dans leur vie quotidienne à des exactions, des coups et sévices, des violences domestiques, des abus, des mariages forcés et des mariages dans le but de régler un différend ou rembourser des dettes (*baad*), ainsi qu'à des « crimes d'honneur ». Parmi les auteurs figurent des pères, frères, maris, beaux-parents, personnes armées mais aussi des groupes anti-gouvernementaux et des institutions de l'État, telles que la police et la justice. L'UNAMA a recensé environ 280 meurtres et « crimes d'honneur » entre janvier 2016 et décembre 2017. Seuls 18 pourcents d'entre eux ont abouti à une condamnation. Les femmes qui ne se conforment pas aux valeurs conservatrices et qui jouent un rôle actif en public – par exemple au sein du gouvernement ou dans les domaines de la justice, de l'éducation et de la santé, au sein d'ONG, des médias ou en sport – sont confrontées à des intimidations, des menaces et des violences allant jusqu'au meurtre. Selon l'ONU, l'Afghanistan occupe l'avant-dernière place à l'échelon mondial dans le *Gender Development Index*.¹⁹

La police et les fonctionnaires judiciaires accusent souvent les femmes de « tentative d'adultère » (« *zina* »), afin de justifier leur arrestation pour des violations des normes sociales, comme par exemple fuguer de chez elles et fuir des violences domestiques, des viols ou des mariages arrangés. Les autorités afghanes continuent d'arrêter des femmes qui ont dénoncé un crime commis à leur encontre, les plaçant en détention par mesure de précaution pour empêcher les actes de violence de la part des membres de leur famille. Les femmes font en outre l'objet de discriminations fondées sur le genre dans le système judiciaire afghan.²⁰ Les autorités afghanes omettent fréquemment d'enquêter avec la diligence requise sur les cas de violences à l'égard des femmes, et elles ne lancent souvent pas de poursuites pénales dans ces situations.²¹

La mise en oeuvre de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (*Elimination of Violence Against Women [EVAW] Law*) reste limitée. Le parquet et les juges libèrent les personnes accusées sur la base de loyautés familiales, de menaces, de corruption, ou parce que des leaders religieux ont déclaré la loi non islamique. En outre, malgré la loi *EVAW*, les institutions afghanes exhortent souvent les femmes à « résoudre » leur cas par le biais d'une médiation, même pour les infractions pénales graves, ce qui est clairement interdit par la loi *EVAW*, car les auteurs de ces crimes s'en sortent généralement en toute impunité. Le code pénal révisé criminalise le viol des femmes et des hommes et interdit la persécution des

¹⁹ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 25, 30-31; EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 62-63. Le 11 mai 2019, l'éminente journaliste de télévision afghane et militante des droits des femmes Mena Mangal a été abattue. Taz, Journalistin in Kabul erschossen, 12 mai 2019: www.taz.de/Nachruf-auf-Mena-Man-gal/!5591374/. En outre, plusieurs joueuses de football nationales afghanes ont subi entre 2013 et 2018 des abus sexuels de la part du président de la Fédération afghane de football Karamuddin Karim. La FIFA, instance dirigeante mondiale, a suspendu à vie ce dernier et lui a infligé une amende à hauteur d'un million de francs suisses. L'ancienne capitaine de l'équipe nationale féminine afghane de football Khalida Popal avait signalé publiquement les cas d'abus en automne 2018. Deutsche Welle, FIFA sperrt afghanischen Verbandschef lebenslang, 8 juin 2019: www.dw.com/de/fifa-sperrt-afghanischen-verbandschef-lebenslang/a-49114803; Taz, Journalistin in Kabul erschossen, 12 mai 2019.

²⁰ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 8, 30-32; EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 60-62; UN-HCR, UNHCR Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 79. Selon les estimations, il existerait entre 14 et 29 maisons d'accueil pour femmes, celles-ci étant principalement situées dans les villes (six d'entre elles à Kaboul). Les femmes des zones rurales ont très peu accès à des institutions de protection.

²¹ UNAMA, Injustice and Impunity: Mediation of Criminal Offences of Violence against Women, mai 2018, p. 9: www.ohchr.org/Documents/Countries/AF/UNAMA_OHCHR_EVAW_Report2018_InjusticeImpunity29May2018.pdf. En dépit de l'EVAW, seul un faible pourcentage des violences à l'encontre des femmes est signalé dans le système judiciaire afghan, et une procédure est concrètement enclenchée que pour un tiers des dénonciations environ. CRS, Background and U.S. Policy, 18 juillet 2019, p. 46.

victimes de viol. Cette réglementation ne s'applique cependant pas au viol conjugal, qui constitue donc une exception. La guerre et les conflits aggravent les inégalités existantes entre les genres ainsi que les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes.²²

La situation des femmes s'est néanmoins améliorée dans différents domaines depuis la chute du régime taliban en 2001. Compte tenu des négociations en cours entre les talibans et les États-Unis, la pérennité de ces acquis demeure toutefois incertaine. En février 2019, plus de 700 femmes se sont rassemblées à Kaboul pour demander au gouvernement afghan de refuser tout accord qui ne garantisse pas les droits des femmes.²³

Enfants. Selon l'UNICEF, 1,4 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition en Afghanistan en 2019 et 600 000 enfants de moins de cinq ans sont gravement sous-alimentés avec un risque mortel.²⁴ La maltraitance des enfants est très courante dans la société afghane. Les enfants sont souvent soumis à des punitions corporelles au sein de leurs familles. Ils sont battus, injuriés et maltraités avec des chaussures, des câbles électriques, des bâtons ou avec les poings. Les abus sexuels commis par des membres de la famille ou des proches, en particulier sur les filles, restent aussi très fréquents. Depuis la fin du règne des talibans, les garçons sont en revanche souvent enlevés ou vendus par leur famille, devenant souvent victimes de la pratique du «*bacha bazi*» (l'abus des garçons qui doivent jouer les «danseurs» et sont réduits à l'état d'esclaves sexuels). Ils sont exposés sans aucune protection aux menaces, à la violence et aux agressions sexuelles. Des membres des ANDSF figurent parmi les principaux auteurs de ces abus. Étant donné que les auteurs s'en sortent généralement en toute impunité, les garçons concernés ne peuvent espérer pratiquement aucun soutien de la part de l'État, malgré le fait que cette pratique soit maintenant considérée comme une infraction pénale dans le nouveau code pénal. En revanche, l'arrestation de jeunes danseurs a été rapportée plusieurs fois. La condamnation de deux auteurs du «*bacha bazi*» dans la province de Takhar (tous deux sans appartenance aux ANDSF) laisse toutefois suggérer que le gouvernement fait quelques efforts pour poursuivre ces infractions. Les victimes continuent néanmoins d'être stigmatisées et rejetées par la société.²⁵

Les enfants sont toujours affectés de manière disproportionnée par le conflit armé – 60 pourcents des personnes dans le besoin sont des enfants. La persistance des violences, la discrimination et le refus d'accès aux établissements de santé et de formation suite à la

²² USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 8, 29, 31; UNAMA, Midyear Update, 30 juillet 2019, p. 3; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 42-43.

²³ CRS, Background and U.S. Policy, 18 juillet 2019, p. 45; The New York Times, 700 Afghan Women Have a Message: Don't Sell Us Out to the Taliban, 28 février 2019: www.nytimes.com/2019/02/28/world/asia/afghanistan-women-taliban.html. CRS, Background and U.S. Policy, 18 juillet 2019, p. 46. Alors que les femmes ne sont pas représentées dans les négociations directes entre les États-Unis et les talibans, quelques femmes ont participé en juillet 2019 aux pourparlers avec les talibans du côté du gouvernement afghan.

²⁴ Aargauer Zeitung, Unicef: 600'000 Kinder in Afghanistan bedrohlich unterernährt, 24 mai 2019: www.aargauerzeitung.ch/ausland/unicef-600000-kinder-in-afghanistan-bedrohlich-unterernaehrt-134523205.

²⁵ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 58; USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 33-34; CRS, Background and U.S. Policy, 18 juillet 2019, p. 47-48; UNAMA, Midyear Update, 30 juillet 2019, p. 4; UNAMA, Midyear Update, 30 juillet 2019, p. 4; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 86-87. Durant le premier semestre 2019, l'UNAMA a documenté deux cas de filles violées par des membres de groupes anti-gouvernementaux et trois cas de «*bacha bazi*» par les forces de sécurité afghanes et des milices pro-gouvernementales. Les talibans se sont farouchement opposés à la pratique du «*bacha bazi*», qu'ils ont pratiquement réussi à faire disparaître sous leur domination.

guerre compromettent le bien-être physique et psychique des enfants. La forte augmentation de la proportion d'enfants parmi les victimes de frappes aériennes et d'attentats suicides est particulièrement préoccupante. En outre, plus de 80 pourcents des victimes de restes explosifs de guerre sont des enfants.²⁶ Le mariage d'enfants²⁷ et le travail infantile (par exemple dans la fabrication de briques et de tuiles, la culture et le trafic de drogue, le ménage, la mendicité organisée ou en tant que vendeurs de rue ainsi que dans l'exploitation sexuelle à des fins commerciales) sont répandus. Jusqu'à 30 pourcents des enfants doivent travailler pour soutenir leur famille ou rembourser les dettes de leurs parents, les garçons étant davantage touchés que les filles.²⁸ Tant les forces de sécurité afghanes et les milices pro-gouvernementales que les groupes anti-gouvernementaux recrutent des enfants. Ces derniers utilisent des enfants pour déposer et transporter des explosifs (pièges), effectuer des attentats suicides, recueillir des informations et en tant que combattants. Les enfants recrutés par les ANDSF sont utilisés comme des gardes ou des combattants, ils apportent de la nourriture et du thé aux postes de contrôle et, dans certains cas, ils ont été victimes de violence et d'exploitation sexuelle.²⁹ Il n'est pas clair si le gouvernement afghan traite les enfants utilisés par les groupes anti-gouvernementaux comme des victimes ou des combattants en cas d'arrestations. Selon l'UNAMA, le risque de subir de torture en détention est plus élevé pour les enfants et les adolescents que pour les adultes. Les conditions de vie des enfants dans les orphelinats sont mauvaises; les manques sont fréquents en matière d'eau courante, de chauffage, de services de santé et d'éducation, de loisirs ainsi que d'encadrement psychique pour les enfants traumatisés. Les orphelinats accueillent environ dix pourcents seulement des orphelins. Ces derniers sont exposés et vulnérables face aux violences physiques et psychologiques et aux abus sexuels et sont parfois aussi victimes de la traite des êtres humains.³⁰

Membres de la police et des forces de sécurité (ANDSF). Les groupes hostiles au gouvernement, notamment les talibans et l'EI/Daesh, considèrent les membres des forces de sécurité afghanes, y compris l'*Afghan Local Police*, des services secrets afghans (NDS) ainsi que des milices pro-gouvernementales comme des cibles légitimes. Ces derniers sont persécutés, enlevés et tués de manière ciblée. Cela s'applique pendant leur travail, mais aussi en dehors des heures de service, et dans certains cas même après avoir quitté les ANDSF. Les membres de leur famille peuvent également subir des persécutions.³¹

Fonctionnaires gouvernementaux et personnes alliées du gouvernement ou considérées comme telles. Font notamment partie de ce groupe les gouverneurs, les

²⁶ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p.15; UNAMA, Midyear Update, 30 juillet 2019, p. 3-4. D'après l'UNAMA, au cours du premier semestre 2019, 84 pourcents des victimes des mines étaient des enfants.

²⁷ Voir à ce sujet la récente étude d'UNICEF: UNICEF, Child Marriage in Afghanistan – Changing the narrative, juillet 2018: www.unicef.org/afghanistan/reports/child-marriage-afghanistan.

²⁸ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 57; USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 33-35.

²⁹ UNAMA, Annual Report 2018, Protection of Civilians in Armed Conflict, février 2019, p. 3-4, 13-14: https://unama.unmissions.org/sites/default/files/afghanistan_protection_of_civilians_annual_report_2018_final_24_feb_2019_v3.pdf; UNAMA, Midyear Update, 30 juillet 2019, p. 4; USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 34. Parmi les quelques 250 combattants de l'EI/Daesh qui se sont rendus aux forces de sécurité afghanes le 31 juillet 2018 dans la province de Jowzjan figuraient 55 enfants et adolescents; quatre d'entre eux avaient moins de 12 ans.

³⁰ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 15, 35; UNAMA, Treatment of Conflict-Related Detainees, avril 2019, p. iii, 20; EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 59.

³¹ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 49; UNAMA, Annual Report 2018, février 2019, p. 26.

membres d'un conseil, les fonctionnaires et le personnel judiciaire, tant au niveau national que provincial ou communal, mais également toutes les personnes qui soutiennent le gouvernement ou sont considérées comme telles. Cela inclut par exemple les anciens de la communauté qui prennent position pour le gouvernement, ou les membres de partis tels que le *Hezb-e Islami* et le *Jamiat-e Islami* ainsi que les membres de leur famille.³²

Employé-e-s civil-e-s des forces de sécurité étrangères. Les personnes travaillant pour les forces de sécurité internationales, telles que les interprètes, les gardes, les logisticiens, le personnel de cuisine ou les entrepreneurs civils comptent parmi les cibles prioritaires des talibans.³³

Religieux modérés et chefs de tribus, fidèles et lieux de culte. Des personnalités et guides spirituels, des membres des oulémas, des imams, des mollahs, des étudiants en religion et des anciens de tribus sont régulièrement persécutés et assassinés par les talibans. Ce faisant, de nombreuses attaques touchent aussi les fidèles et les lieux de culte. En 2018, l'UNAMA a enregistré treize incidents concernant des érudits et des chefs religieux. Le nombre d'attentats contre des anciens de tribus a légèrement diminué en 2018 par rapport à 2017, mais le nombre total de victimes dans le cadre de ces attaques est cependant resté pratiquement identique.³⁴

Membres des groupes anti-gouvernementaux et personnes civiles considérées comme leurs alliés. Les membres des groupes armés tels que les talibans, l'*Islamic Movement of Uzbekistan*, le réseau *Haqqani*, *Lashkar-e Tayyiba*, l'EI/Daesh et autres doivent s'attendre à la peine de mort, des exécutions extrajudiciaires, des arrestations arbitraires ou la torture. En outre, des personnes civiles risquent des persécutions de la part des forces de sécurité étatiques et de groupes proches du gouvernement en raison de leurs relations familiales ou tribales avec des groupes anti-gouvernementaux. Des membres de l'ALP ainsi que des milices pro-gouvernementales ont notamment tué ou blessé des civils parce qu'ils les soupçonnaient d'être membre ou de soutenir de tels groupes. Des membres de groupes hostiles au gouvernement sont par ailleurs aussi assassinés par des groupes ennemis. Des meurtres surviendraient également au sein de l'EI/Daesh dans le cadre de luttes de pouvoir internes.³⁵

Recrutement forcé d'enfants, d'adolescents et d'hommes en âge de se battre. Les talibans n'ont en principe aucun problème de recrutement. Dans des cas exceptionnels ou sous pression, un recrutement forcé peut néanmoins avoir lieu. En cas de refus de servir, il

³² EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 50; UNAMA, Annual Report 2018, février 2019, p. 26; UNAMA, Mid-year Update, 30 juillet 2019, p. 6; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 40-41.

³³ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 51; Bundeswehrjournal, Rund 770 afghanische Ortskräfte leben bereits in Deutschland, 14 août 2019: www.bundeswehr-journal.de/2019/rund-770-afghanische-ortskraefte-leben-bereits-in-deutschland/, UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 43.

³⁴ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 51-52; UNAMA, Annual Report 2018, février 2019, p. 26; UNAMA, Midyear Update, 30 juillet 2019, p. 6; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 45. Par exemple, le 30 novembre 2018 a eu lieu un attentat suicide visant un rassemblement d'environ 2 000 érudits religieux et élèves en religion dans la ville de Kaboul. UNAMA, Annual Report 2018, février 2019, p. 23. Le 24 mai 2019, un érudit connu à la TV, Maulawi Raihan, a été tué lors de l'explosion d'une bombe contre une mosquée à Kaboul. Zeit online, Bekannter Fernseh-Imam bei Anschlag auf afghanische Moschee getötet, 24 mai 2019: www.zeit.de/news/2019-05/24/bekannter-fernseh-imam-bei-anschlag-auf-afghanische-moschee-getoetet-20190524-doc-1gv53g.

³⁵ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 52-53.

faut s'attendre à des atteintes graves à l'intégrité physique ou à être tué. L'EI/Daesh cherche principalement à recruter d'anciens combattants talibans, mais recrute également activement des enfants. Des milices pro-gouvernementales ont procédé à des recrutements forcés dans certaines communes, incluant aussi des enfants.³⁶

Corps enseignant et élèves. En 2018, l'UNAMA a enregistré 191 attaques contre des écoles: le personnel enseignant a ainsi été victime de meurtres, de blessures et d'enlèvements, le corps enseignant et des établissements de formation ont été menacés, triplant au total le nombre d'attentats par rapport à 2017. Les écoles du nord du pays ont été particulièrement touchées, un quart des incidents ayant eu lieu dans la province de Faryab. La plupart des attaques ont été attribuées aux talibans. Les centres d'enregistrement électoral et les bureaux de vote installés dans des écoles ont été attaqués. L'UNAMA était également préoccupée par la recrudescence des attaques contre les écoles perpétrées par l'EI/Daesh et d'autres groupes anti-gouvernementaux, qui doivent avant tout être comprises comme des actes de représailles en réaction aux opérations militaires des forces de sécurité afghanes et internationales.³⁷ Au cours du premier semestre 2019, l'UNAMA a dénombré 25 incidents touchant des écoles.³⁸ Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) relève que les talibans ne visent pas à fermer les écoles, mais plutôt à exercer des pressions et convoitent le contrôle de ces écoles.³⁹

Professionnel-le-s de la santé et employé-e-s des organisations d'aide humanitaire. Le personnel de santé ainsi que les collaboratrices et collaborateurs des ONG nationales et internationales sont menacés et intimidés. Ils peuvent être victimes d'exactions et d'enlèvements, parce qu'ils soignent des combattants blessés de toutes les parties au conflit. Les employé-e-s de la campagne de vaccination contre la polio sont souvent considéré-e-s comme des espion-n-e-s et sont par conséquent menacé-e-s et attaqué-e-s par les talibans et d'autres groupes anti-gouvernementaux. Les cliniques négocient généralement avec les talibans les conditions pour pouvoir continuer leur travail au niveau local.⁴⁰ L'UNAMA a recensé 62 incidents visant des établissements médicaux en 2018, dont des attentats et menaces à l'encontre des établissements et du personnel de santé. Durant le premier semestre 2019, l'UNAMA a enregistré 38 incidents de ce type.⁴¹ Le 11 avril 2019, les talibans

³⁶ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 53-54; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 52-55.

³⁷ UNAMA, Annual Report 2018, février 2019, p. 4, 15-16; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p.15-16, 32.

³⁸ UNAMA, Midyear Update, 30 juillet 2019, p. 4-5. 16 incidents ont été imputés par l'UNAMA aux talibans, dont six attaques contre des écoles de filles dans la province de Farah; deux incidents à l'EI/Daesh, trois aux forces de sécurité afghanes et un aux forces de sécurité internationales; trois incidents n'ont été attribués à aucune partie.

³⁹ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 54-55. Les talibans négocient en outre souvent des accords au niveau local, autorisant un fonctionnement scolaire suivant leurs instructions.

⁴⁰ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 55-56; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 41, 43-44. L'Afghanistan Analysts Network (AAN) a mené une étude dans différentes parties du pays au sujet des négociations des talibans avec les autorités locales concernant les écoles et les établissements de santé. Voir la série «One Land, Two Rules» de l'AAN: <https://www.afghanistan-analysts.org/category/economy-and-development/>.

⁴¹ UNAMA, Annual Report 2018, février 2019, p. 4, 16; UNAMA, Midyear Update, 30 juillet 2019, p. 4-6. 25 d'entre eux ont été imputés selon l'UNAMA aux talibans, sept aux ANDSF et deux aux forces de sécurité internationales. Le reste n'a été attribué à aucune partie. Le 20 avril 2019, les talibans ont imposé la fermeture de treize cliniques dans quatre districts de la province de Nuristan pour avoir omis de répondre aux demandes de fourniture de services des talibans. Après une médiation avec les anciens de la communauté, les cliniques ont pu rouvrir le 24 mai. Le 12 mai 2019, les talibans ont forcé la fermeture de onze cliniques dans

ont interdit à l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) et au CICR de poursuivre leurs activités en Afghanistan, ce qui a entre autres entraîné l'interruption des vaccinations contre la polio.⁴² Les employé-e-s d'ONG sont souvent victimes de menaces et d'attaques par des groupes anti-gouvernementaux, car leurs activités sont considérées comme partisans ou en contradiction avec les valeurs traditionnelles ou religieuses. L'activité des démineurs va, par exemple, à l'encontre des intérêts des talibans.⁴³

Journalistes et activistes des droits humains. Les professionnel-le-s des médias restent empêché-e-s ou limité-e-s par toutes les parties au conflit de faire leur travail, en particulier en ce qui concerne la couverture médiatique de sujets tels que l'impunité, la criminalité ou la corruption, ou lorsqu'ils ou elles prennent position pour/contre les groupes pro-/anti-gouvernementaux. Aussi bien les fonctionnaires du gouvernement, les parlementaires, les dirigeants locaux, les acteurs du crime organisé, les forces de sécurité et les membres des services de renseignement afghans, que les membres des groupes hostiles au gouvernement, exercent des pressions sur les journalistes critiques, les arrêtent, les menacent, les frappent ou les tuent.⁴⁴ Selon un rapport de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), seize journalistes ont été tués en Afghanistan en 2018, soit le nombre le plus élevé à l'échelle mondiale. Cela fait de l'Afghanistan le pays le plus dangereux au monde pour les journalistes.⁴⁵ Les journalistes se plaignent du fait que le gouvernement afghan n'aurait ni la capacité ni la volonté de protéger les travailleurs-euses des médias, et qu'il limite de surcroît la liberté d'expression, notamment par la censure et la rétention d'information, ou par le biais de son influence ou de la corruption. Les attaques violentes contre les journalistes ont augmenté de 50 pourcents en 2018 par rapport à l'année précédente. Les professionnelles des médias travaillent souvent sous un pseudonyme, car elles craignent les agressions. La liberté de la presse est plus restreinte au niveau local que dans la capitale. En outre, de nombreux médias appartiennent à des groupes à motivation ethnique et politique, y compris

quatre districts de la province de Baghlan. Celles-ci ont pu rouvrir dans la même semaine. Le 5 mai, dans la province de Zaboul, des membres de l'Afghan National Police ont blessé un employé de l'hôpital et en ont tué un autre parce qu'ils n'avaient pas ouvert la porte assez rapidement.

⁴² UNAMA, Midyear Update, 30 juillet 2019, p. 5. En 2018, 21 cas de poliomyélite ont été recensés en Afghanistan, et dix cas lors du premier semestre 2019.

⁴³ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 55. Le 9 mai 2019, les talibans ont par exemple lancé une attaque contre l'organisation d'entraide internationale «Organisation Counterpart International». FAZ online, Zahl der Toten steigt nach Taliban-Angriff in Kabul, 9 mai 2019: www.faz.net/aktuell/politik/ausland/afghanistan-zahl-der-toten-steigt-nach-taliban-angriff-in-kabul-16178418.html.

⁴⁴ Amnesty International, Defenceless Defenders: Afghanistan's Human Rights Community under Attack, août 2019: <https://amnesty.app.box.com/s/mki8rhdnif8ynbjlrcblgjr69asf8u>; EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 56; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 49-52; USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 17-20. Les talibans ont menacé de violences les médias afghans si ces spots du gouvernement dirigés contre les talibans étaient diffusés. Deutschlandfunk, Taliban drohen Medien, 24 juin 2019: www.deutschlandfunk.de/afghanistan-taliban-drohen-medien.1939.de.html?drn:news_id=1020672.

⁴⁵ Zeit online, Zahl der getöteten Journalisten 2018 gestiegen, 31 décembre 2018: www.zeit.de/news/2018-12/31/zahl-der-getoeteten-journalisten-2018-gestiegen-181231-99-390037. Quelques exemples: Le 15 mars 2019, des personnes non identifiées ont tiré sur un journaliste afghan dans la ville de Khost; celui-ci a succombé à ses blessures le soir même (NZZ, Journalist in Afghanistan nach Angriff gestorben, 16 mars 2019); le 11 mai 2019, l'éminente journaliste de télévision afghane et militante des droits des femmes Mena Mangal a été abattue (Taz, Journalistin in Kabul erschossen, 12 mai 2019); en juillet 2019, la station de radio Samaa de la ville de Ghazni a été forcée de fermer en raison de menaces proférées par les talibans (Deutschlandfunk, Radiosender schließt wegen Taliban-Drohungen, 16 juillet 2019: www.deutschlandfunk.de/afghanistan-radiosender-schliesst-wegen-taliban-drohungen.1939.de.html?drn:news_id=1028501).

des anciens dirigeants mujaheddins, qui contrôlent les médias de par leur soutien financier.⁴⁶ Les activistes des droits humains sont exposé-e-s à des menaces et à des attaques, car leur activité est considérée comme étrangère ou contraire aux valeurs traditionnelles ou religieuses.⁴⁷

Personnes qui s'opposent aux valeurs défendues par les groupes anti-gouvernementaux ou aux normes sociales et personnes financièrement aisées. Cette catégorie comprend les personnes qui contreviennent aux normes sociales. Les femmes sont particulièrement touchées à cet égard. Elles doivent s'attendre à des persécutions de la part de la famille, de la société, mais aussi des groupes anti-gouvernementaux et des acteurs étatiques. Les personnes qui, en raison de leur comportement, de leur apparence ou de leur attitude, sont considérées par la société comme «occidentalisées», ainsi que les personnes retournées, peuvent être victimes de violences de la part de la famille, d'éléments conservateurs et de groupes anti-gouvernementaux. Cette catégorie concerne également plus de femmes que d'hommes. Dans tout le pays, les personnes financièrement aisées et les membres de leur famille, par exemple des hommes d'affaires mais aussi des personnes de retour au pays, sont victimes d'enlèvements contre rançons. Les bandes criminelles sont particulièrement actives à Kaboul et à Herat. Mais des groupes anti-gouvernementaux figurent aussi de plus en plus parmi les auteurs.⁴⁸

Personnes homosexuelles, personnes d'orientation sexuelle différente et transgenres. Les relations entre personnes du même sexe sont punissables tant en vertu du code pénal que de la charia, et la peine de mort peut être infligée. Bien que l'État afghan n'ait jamais prononcé de condamnation à mort pour des relations consenties entre personnes du même genre, des exactions commises par la police, notamment des arrestations, des placements en détention, des vols et des viols ont été relevés. Des groupes anti-gouvernementaux ont exécuté deux hommes et un adolescent en 2015 pour homosexualité. Les personnes présentant une orientation et/ou identité sexuelle différentes doivent s'attendre à subir des menaces et des exactions de la part de la famille et de la société, ainsi que des menaces, des exactions, des viols, des extorsions et des discriminations, notamment dans le secteur de la santé ou sur le lieu de travail.⁴⁹

Personnes handicapées, personnes atteintes d'une maladie psychique et personnes nécessitant des soins médicaux. En Afghanistan, les personnes souffrant de handicaps physiques et mentaux sont fortement stigmatisées par la société, car un handicap est interprété comme une «sanction de Dieu». Par conséquent, les mauvais traitements issus de la société et/ou des membres de la famille sont fréquents. Les installations et infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins des personnes handicapées font défaut partout. Les rares infrastructures existantes sont concentrées dans quelques villes. En outre, les personnes handicapées ont un accès très limité à l'éducation, à la santé, à d'autres services et aux opportunités d'emploi. Bien que près de la moitié de la population afghane souffre de problèmes psychiques, il n'existe dans tout le pays qu'un seul hôpital public à Kaboul qui soit

⁴⁶ Evangelisch.de, Journalisten in Afghanistan fordern mehr Schutz, 29 juin 2019: www.evangelisch.de/in-halte/157430/29-06-2019/journalisten-afghanistan-fordern-mehr-schutz; USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 17-19. Dans neuf provinces, aucune femme journaliste n'est active: Helmand, Nuristan, Uruzgan, Paktiya, Paktika, Zaboul, Logar, Sar-e Pul et Laghman.

⁴⁷ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 56; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 44.

⁴⁸ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 64-66, 74; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 65; 98-99.

⁴⁹ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 66-67; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 88-90.

spécialisé dans la santé mentale. Il existe bien une clinique psychiatrique dans chaque province, mais celles-ci doivent faire face à une pénurie de personnel qualifié. Les enfants souffrant de handicap ou de problèmes psychosociaux n'ont aucun accès, ou alors très restreint, à l'éducation. Les femmes, les personnes déplacées et celles de retour d'exil ayant des problèmes psychiques sont spécialement vulnérables. Les personnes infectées par le VIH et les toxicomanes sont également particulièrement vulnérables.⁵⁰

Personnes converties et personnes accusées de blasphème. Les personnes musulmanes se convertissant à une autre religion que l'Islam ou celles qui sont accusées de blasphème peuvent être condamnées à mort ou à une peine pouvant atteindre 20 ans d'emprisonnement. Cela inclut les personnes athées et laïques. La société afghane étant extrêmement hostile envers ces personnes, ces dernières doivent s'attendre à des exactions pouvant aller jusqu'au meurtre de la part de la famille, de la société et des groupes anti-gouvernementaux. Le gouvernement afghan tente de convaincre les personnes converties de se rétracter et les expulse du pays en cas de refus.⁵¹

Membres de minorités ethniques et musulmanes. En Afghanistan, l'appartenance ethnique et religieuse est partiellement liée. La plupart des membres de la minorité ethnique hazara sont ainsi également de confession chiite. Ils sont en règle générale reconnaissables à leur apparence physique. Aucune exaction de l'État à l'encontre des Hazaras n'est rapportée. Des dirigeants hazaras reprochent cependant au gouvernement afghan de négliger la sécurité dans les zones principalement peuplées de Hazaras et signalent régulièrement que le nombre de Hazaras occupant des postes gouvernementaux importants ne correspond pas à leur poids démographique. Les Hazaras font désormais moins l'objet de discrimination au sein de la société qu'il y a quelques années, néanmoins il arrive encore qu'ils soient victimes d'extorsions et de taxations illégales, de recrutements et de travail forcés, d'exactions et d'arrestations.⁵² En 2018 et 2019, des attaques ciblées de l'EI/Daesh visant des membres des Hazaras ont à nouveau eu lieu. Celui-ci persécute, en outre, les Hazaras afghans, car des membres de cette ethnique ont été recrutés en Iran et ont combattu en Syrie contre l'État islamique.⁵³ L'UNAMA a recensé 19 cas de violences à caractère sectaire contre des

⁵⁰ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 67-68; EASO, Afghanistan: Key socio-economic indicators, avril 2019, p. 39, 49-50: www.ecoi.net/de/dokument/2005343.html; USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 35-36; British and Irish Agencies Afghanistan Group, Disabilities Programme, consulté le 23 septembre 2019: www.baag.org.uk/disability-programme; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 80. Le rapport SIGAR de juillet 2019 fournit des informations sur les cliniques et les programmes de désintoxication financés par les États-Unis. Ceux-ci n'étaient ni contrôlés, ni évalués et, depuis 2014, ils ont été transférés successivement au gouvernement afghan, lequel suit toutefois une approche différente: les traitements volontaires sont de plus en plus remplacés par des désintoxications forcées massives. SIGAR, Drug Treatment in Afghanistan, juillet 2019: www.sigar.mil/pdf/audits/SIGAR-19-49-AR.pdf; AAN, Local Drug Markets Normalised, More Mass Treatment for Addicts, a Ministry Dissolved: A look at recent drug trends, 1er août 2019: www.afghanistan-analysts.org/local-drug-markets-normalised-more-mass-treatment-for-addicts-a-ministry-dissolved-a-look-at-recent-drug-trends/.

⁵¹ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 68-69; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 63-65.

⁵² EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 69-70; USDOS, 2018 Report on International Religious Freedom: Afghanistan, 21 juin 2019, p. 1, 7-8, 11, 17-18: www.state.gov/reports/2018-report-on-international-religious-freedom/afghanistan/; AAN, Unheeded Warnings (1): Looking back at the Taliban attack on Ghazni, 16 décembre 2018, p. 10: www.afghanistan-analysts.org/unheeded-warnings1-looking-back-at-the-taliban-attack-on-ghazni/; USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 36-37. Le président Ghani a annoncé en septembre 2018 vouloir renforcer la présence des ANDSF dans le quartier des chiites à Kaboul, Dasht-e Barkhi.

⁵³ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 69-70; CRS, Background and U.S. Policy, 18 juillet 2019, p. 47; USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 36-37; voir aussi UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 61-62. L'EI/Daesh est par exemple accusé d'avoir détruit un sanctuaire chiite à Ghazni en mai 2019 et est

musulmans chiites en 2018, avec 223 morts et 524 blessés, ce qui représente une augmentation de 34 pourcents par rapport à 2017.⁵⁴ Les talibans ont déclaré à plusieurs reprises en 2018 qu'ils ne considéraient pas les Hazaras comme une cible en raison de leur appartenance ethnique ou de leur confession. En revanche, des Hazaras sont menacés, enlevés et tués sur la base d'autres critères, tels que la loyauté envers le gouvernement ou leur affiliation aux ANDSF.⁵⁵

Minorités religieuses comme les hindous, les sikhs, les chrétiens et les membres des Baha'i. Les sikhs et les hindous se voient quotidiennement confrontés à des discriminations et sont parfois victimes d'attaques violentes. Ils continuent d'avoir des problèmes pour exercer leurs rituels funéraires et préfèrent régler leurs litiges non pas devant les tribunaux, par crainte d'actes de représailles, mais plutôt à travers des mécanismes traditionnels de résolution des conflits. Depuis l'attentat de l'EI/Daech contre les communautés sikhs et hindoues en juillet 2018, de nombreux membres de ces deux minorités ont quitté le pays.⁵⁶ La population afghane est très hostile envers les chrétien-ne-s, et des attaques violentes ont été rapportées. Pour éviter les discriminations et les persécutions, ils pratiquent généralement leur foi seuls et en cachette. Selon l'index mondial de persécution 2019 de l'organisation chrétienne Portes Ouvertes, la persécution des chrétien-ne-s en Afghanistan est la deuxième pire au monde.⁵⁷ Sur la base d'une fatwa, les membres des Baha'i sont traités comme des infidèles.⁵⁸ L'EI/Daesh considère que toutes les personnes qui ne suivent pas « purement » la Sunna sont des « infidèles ». En plus des chiites, cela inclut aussi les soufis et les adeptes d'autres croyances mystiques.⁵⁹

Personnes concernées par la vendetta et les litiges fonciers. Les cas de vendetta surviennent lors d'atteintes à l'honneur, de litiges fonciers et dans le contexte de conflits familiaux ou relationnels. Ils se produisent entre des acteurs non étatiques, avec une extrême brutalité, et sont répandus en particulier chez les Pachtounes dans les régions où l'État est faible ou absent. L'obligation familiale ou sociale de pratiquer la vendetta est très forte dans le *Pachtounwali*, le code d'honneur pachtoune, et il est extrêmement difficile d'y échapper. Ce sont principalement les parents de sexe masculin qui sont persécutés. Les femmes et les enfants sont généralement, mais pas toujours, exclus. Les litiges fonciers sont

responsable de l'attentat de l'EI contre une mosquée chiite à Ghazni le 5 juillet 2019 lors de la prière du vendredi. Deutsche Welle, Tödliche Terrorattacken in Afghanistan, 6 juillet 2019: www.dw.com/de/tödliche-terrorattacken-in-afghanistan/a-49497503.

⁵⁴ UNAMA, Annual Report 2018, février 2019, p. 29.

⁵⁵ AAN, Unheeded Warnings (1), 16 décembre 2018, p. 10; EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 69-70.

⁵⁶ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 71; USDOS, International Religious Freedom, 21 juin 2019, p. 2-4, 9, 11; Taz, « Gespräche sind keine Hochzeit », 30 avril 2019: www.taz.de/!5588206/; voir aussi UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 59-60, 62-63. Dans le cadre d'un attentat de l'EI en juillet 2018, le candidat de cette minorité au parlement afghan, Avtar Singh Khalsa, ainsi que 19 autres Sikhs ont été tués. L'USDOS estime qu'environ 700 personnes appartiennent à cette minorité, lesquelles vivent essentiellement dans les provinces de Kaboul, Nangarhar, Ghazni, Paktiya, Kunduz, Kandahar et Helmand.

⁵⁷ USDOS, International Religious Freedom, 21 juin 2019, p. 2, 16; Portes Ouvertes, Index mondial de persécution 2019: www.opendoors.de/christenverfolgung/weltverfolgungsindex/laenderprofile/afghanistan. Au cours de la période couverte par le rapport, plusieurs anciens musulmans convertis au christianisme ont été tués, d'après Portes Ouvertes. Voir aussi UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 59-61.

⁵⁸ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 71; CRS, Background and U.S. Policy, 18 juillet 2019, p. 47; USDOS, International Religious Freedom, 21 juin 2019, p. 4, 5, 8; UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 60. Les membres des Baha'i vivent principalement à Kaboul, une petite minorité à Kandahar.

⁵⁹ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 68-69.

répandus dans tout le pays et peuvent rapidement évoluer en conflits violents et toucher des familles, communautés, tribus ou clans entiers.⁶⁰

Personnes accusées d'infractions ordinaires. Les personnes suspectées, ou qui ont effectivement commis une infraction pénale, ne peuvent pas s'attendre à un procès juste et équitable en raison de la corruption généralisée et du manque d'indépendance de la justice. Dans les régions rurales où prévalent les mécanismes traditionnels de règlement des litiges, les jugements peuvent aussi inclure des peines interdites par la loi. Dans les zones contrôlées par des groupes anti-gouvernementaux, les tribunaux parallèles imposent des sanctions sévères, qui comprennent notamment des coups et des flagellations, ainsi que des lapidations et des exécutions publiques.⁶¹

4 Situation humanitaire, socio-économique et médicale

L'Afghanistan reste l'un des pays les plus pauvres au monde. Le taux de pauvreté a considérablement augmenté depuis 2011 dans le pays, aussi bien dans les régions urbaines que rurales, et se situe maintenant à 54,5 pourcents, selon l'*Afghanistan Living Conditions Survey 2016-2017*. La pauvreté est ainsi aujourd'hui plus répandue en Afghanistan qu'elle ne l'était juste après la chute du régime taliban en 2003.⁶² Les indicateurs de développement restent faibles dans l'ensemble du pays, et évoluent en partie même à la baisse.⁶³ En raison de l'augmentation de la violence, de la persistance des déplacements internes et des flux de retour très élevés depuis l'Iran, la situation humanitaire reste extrêmement préoccupante. La perte des moyens de subsistance et l'accès limité aux services de base ont eu pour conséquence que fin 2018, approximativement 6,3 millions de personnes vivaient dans une situation de détresse humanitaire aiguë et environ 3,7 millions vivaient dans une misère extrême.⁶⁴

En 2018, une sécheresse dévastatrice a de surcroît frappé 22 des 34 provinces du pays, touchant en particulier la population rurale. Environ 3,9 millions de personnes ont par conséquent eu besoin d'une aide alimentaire et d'un soutien pour assurer leurs moyens de subsistance. En raison de la sécheresse, les revenus ont diminué de moitié dans les communautés déjà touchées, l'état de santé des personnes touchées s'est détérioré et beaucoup ont été contraintes de recourir à des mécanismes de survie négatifs, tels que des emprunts élevés et la vente d'animaux bien en deçà de leur valeur. De nombreuses personnes ont migré vers les zones urbaines en raison de la sécheresse, dans l'espoir d'y trouver un

⁶⁰ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 71-73; voir aussi UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 95-98.

⁶¹ EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 73-74.

⁶² Islamic Republic of Afghanistan Central Statistics Organization (CSO), *Afghanistan Living Conditions Survey 2016-17*, mai 2018, p. 6-7: <http://cso.gov.af/en/page/1500/1494/nrav-report>; EASO, *Afghanistan – Security Situation: Country of Origin Information Report*, juin 2019, p. 49-50: https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/Afghanistan_security_situation_2019.pdf.

⁶³ UNOCHA, *Humanitarian Needs Overview*, 6 décembre 2018, p. 6.

⁶⁴ Secretary-General, *The situation in Afghanistan and its implications for international peace and security*, 14 juin 2019, p. 1-2: https://unama.unmissions.org/sites/default/files/sg_report_on_afghanistan_-_english_-_14_june_2019.pdf; UNOCHA, *Humanitarian Needs Overview*, 6 décembre 2018, p. 4, 5, 21, 24.

meilleur accès à l'eau et aux services de base, ainsi que des possibilités de revenus.⁶⁵ En outre, l'Afghanistan est régulièrement ravagé par des catastrophes naturelles.⁶⁶

Accès au travail. Selon la Banque mondiale, un quart de la population active est sans emploi, et 80 pourcents des travailleurs occupent un emploi précaire ou menacé. En raison de la faible qualité des places de travail existantes et de l'insécurité de l'emploi en général, ni la formation ni le travail ne représentent une garantie d'échapper à l'indigence.⁶⁷ D'après les estimations de l'UNOCHA, entre 480 000 et 600 000 jeunes travailleurs entreront sur le marché du travail chaque année d'ici 2025 – bien plus que ce qu'il ne peut absorber. Environ 500 000 jeunes hommes seraient déjà sans emploi, et 71 pourcents des jeunes mentionnent le chômage comme leur principal problème.⁶⁸ La sécheresse de 2018, évoquée ci-dessus, a eu des graves répercussions sur la production céréalière, le fourrage, les pâturages et sur les revenus de la population rurale. Sur les terres irriguées, la production a baissé de six pourcents. Sur les terres dépendantes de la pluie, la production a chuté de 71 pourcents. Près de 70 pourcents des ménages de fermiers ont déclaré ne pas avoir de semences pour la saison suivante.⁶⁹

Accès au logement et à l'électricité. Approximativement 23,8 pourcents de la population vit dans les grandes villes, la grande majorité (72,4 pourcents, soit environ cinq millions de personnes) dans des bidonvilles ou des logements inadéquats, avec une moyenne de 7,3 personnes par ménage. Les conditions de logement en Afghanistan sont généralement considérées comme médiocres. Pour la plupart des Afghan-e-s, la recherche d'un logement convenable constitue donc un défi majeur.⁷⁰ Bien que la part de la population ayant accès à l'électricité ait augmenté ces dernières années, selon les estimations, la majorité de la population afghane n'est toujours pas raccordée au réseau électrique. L'Afghanistan doit importer environ 80 pourcents de l'énergie. On estime que 95 pourcents de l'énergie produite en Afghanistan provient de la force hydraulique.⁷¹

Accès à l'eau potable et à l'alimentation. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (UNOCHA), l'approvisionnement en eau et les installations sanitaires en Afghanistan sont parmi les pires au monde: moins de 64 pourcents de la population afghane ont accès à de l'eau potable traitée et seulement 40 pourcents ont accès à des installations sanitaires. La sécheresse a altéré l'approvisionnement en eau et contraint de nombreuses personnes à réduire leur consommation d'eau. Cela a eu des répercussions nocives sur leur état de santé, et beaucoup souffrent de diarrhées et de maladies transmises

⁶⁵ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 6, 8, 12, 13, 30.

⁶⁶ Par exemple, en mars 2019, 123'000 personnes nécessitaient une aide humanitaire à cause d'inondations dans 14 des 34 provinces d'Afghanistan. NZZ, Mehr als 120'000 Personen in Afghanistan von Überflutungen betroffen, 20 mars 2019: www.nzz.ch/panorama/afghanistan-ueber-120-000-personen-von-ueberflutungen-betroffen-ld.1468594; NZZ, Mindestens 17 Tote bei Überschwemmungen in Afghanistan, 30 mars 2019: www.nzz.ch/panorama/mindestens-17-tote-bei-ueberschwemmungen-in-afghanistan-ld.1471379.

⁶⁷ World Bank, Afghanistan Development Update, août 2018, p. 2, 2, 29-30: <http://documents.worldbank.org/curated/en/985851533222840038/pdf/129163-REVISED-AFG-Development-Update-Aug-2018-FINAL.pdf>; CSO, Afghanistan Living Conditions Survey, mai 2018, p. 59.

⁶⁸ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p.18.

⁶⁹ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 36-37. La situation est la plus grave dans l'ouest du pays, où 82 pourcents des ménages ruraux souffrent d'insécurité alimentaire et plus d'un quart de million de personnes ont quitté leur lieu d'origine après avoir vendu leurs biens et propriétés.

⁷⁰ EASO, Key socio-economic indicators, avril 2019, p. 53.

⁷¹ CRS, Background and U.S. Policy, 18 juillet 2019, p. 41-42.

par les moustiques. Par ailleurs, la situation alimentaire s'est détériorée dans la plupart des provinces depuis 2013 et est maintenant alarmante. En 2019, près de 15,9 millions de personnes à travers le pays sont touchées par l'insécurité alimentaire, 4,9 millions nécessitent désespérément une aide alimentaire et ont un besoin urgent d'assistance pour assurer leur subsistance.⁷²

Accès à l'éducation. Environ 3,7 millions d'enfants en âge d'être scolarisés ne vont pas à l'école en Afghanistan, dont 60 pourcents de filles. Parmi les raisons de l'absentéisme constatée dans les établissements d'enseignement figurent, outre la situation précaire en matière de sécurité dans de nombreuses régions du pays, la forte recrudescence de la pauvreté, des salles de classe détériorées ou inadaptées, la pénurie de personnel scolaire et surtout d'enseignantes, un matériel pédagogique inadéquat, des longs trajets scolaires, les mariages d'enfants ainsi que les normes culturelles qui négligent ou empêchent l'éducation des filles. Dans l'ensemble du pays, les écoles publiques sont surpeuplées, bien que le personnel enseignant travaille par équipes pour atteindre le plus grand nombre d'enfants possible. Cela a des répercussions négatives aussi bien sur les horaires scolaires que sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Selon la Banque mondiale, seulement 35 pourcents de la population afghane sait lire et écrire, ce qui représente l'un des taux d'alphabétisation les plus bas au monde. Même parmi les jeunes Afghan-e-s, le taux d'alphabétisation ne s'élève encore qu'à 54 pourcents. Plus de quatre cinquième des personnes âgées de 25 ans et plus ne possèdent de diplôme scolaire pour aucun niveau de formation. Selon les estimations, environ 80 pourcents des enfants qui présentent un besoin urgent d'éducation sont des enfants déplacés internes en raison de la guerre. Les 20 pourcents restants sont des enfants touchés par la sécheresse, qui vivent soit au lieu d'origine, soit dans des communautés d'accueil vulnérables. Dans les communautés qui doivent accueillir un grand nombre de personnes de retour d'exil et de déplacé-e-s internes, le risque existe que les progrès en matière d'éducation se perdent en raison de la surcharge des établissements d'enseignement.⁷³

Accès aux soins de santé. La violence largement répandue, les prix prohibitifs ainsi qu'une couverture et capacité insuffisante continuent d'empêcher ou de retarder l'accès aux soins de santé. Selon l'UNOCHA, environ 30 pourcents de la population afghane n'a pas accès aux établissements de santé.⁷⁴ Le système de santé afghan fait encore face à des défis majeurs, notamment des infrastructures détruites ou endommagées, un manque de personnel médical qualifié et des établissements de santé mal desservis. A l'échelle nationale, il y a des manques criants en matière de soins chirurgicaux d'urgence, que ce soit au niveau de

⁷² UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 13, 30-31, 40, 44-45.

⁷³ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 32-33; EASO, Country Guidance, juin 2019, p. 58-59; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 16, 30, 32; UNICEF, Angriffe auf Schulen in Afghanistan verdreifacht, 28 mai 2019: <https://unicef.at/news/einzelansicht/unicef-angriffe-auf-schulen-in-afghanistan-verdreifacht/>; World Bank, Afghanistan Development Update, août 2018, p. 29: <http://documents.worldbank.org/curated/en/985851533222840038/pdf/129163-REVISED-AFG-Development-Update-Aug-2018-FINAL.pdf>. Dans certaines provinces, jusqu'à 85 pourcents des filles sont privées d'éducation. Le problème de l'éducation des filles est particulièrement marqué dans le sud et l'est du pays, alors que les enfants de personnes déplacées et de personnes de retour d'exil sont spécialement touchés en raison des documents souvent manquants.

⁷⁴ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 14, 30, 38; EASO, Security Situation, juin 2019, p. 50. En septembre 2018, 72 établissements de santé ont par exemple été fermés et quatre détruits, réduisant l'accès aux soins médicaux de base à environ 3,5 millions de personnes, les provinces de Nangarhar, Badghis et Zaboul étant parmi les plus touchées.

l'approvisionnement en oxygène, des banques de sang, de l'électricité et aussi du personnel qualifié. Dans 70 pourcents des établissements de santé, un médicament de base au moins n'est pas disponible en stock. Les soins primaires pour les personnes blessées sont considérés comme l'un des problèmes les plus graves, et bien que le nombre de victimes augmente régulièrement, les premiers soins continuent à être fournis presque exclusivement par des partenaires humanitaires. Les services dans le domaine des traitements secondaires et tertiaires sont encore plus restreints.⁷⁵

De plus en plus souvent, les victimes d'attentats restent avec des invalidités permanentes altérant leur vie, mais la réhabilitation postopératoire à disposition est loin d'être suffisante. Ces handicaps posent des défis majeurs au pays. Selon une étude, la moitié de la population afghane est atteinte de maladie mentale en raison «du conflit, de la pauvreté et du chômage». Les dépressions et les idées suicidaires sont courantes et touchent particulièrement les femmes.⁷⁶

L'UNOCHA estime que plus de 200 000 personnes auront besoin de soins de santé primaires en 2019. Les établissements de santé les plus touchés sont ceux situés dans les provinces de Kaboul, Kandahar, Helmand, Farah, Herat, Nangarhar, Logar, Kunar et Kunduz, qui doivent prendre en charge approximativement 40 pourcents du fardeau total.⁷⁷ Les valeurs traditionnelles, la stricte ségrégation des sexes et l'interdiction faite aux hommes de soigner les femmes, ainsi que la situation précaire en matière de sécurité limitent l'accès des femmes et des filles aux soins de santé. Cela met en danger la santé des femmes et des filles qui sont ainsi nombreuses à mourir de maladies soignables. A l'échelle du pays, il n'y a toujours que quinze pourcents d'infirmières et deux pourcents de femmes médecins, et bien que l'Afghanistan présente l'un des taux de fécondité les plus élevés au monde, il n'existe en tout et pour tout que 37 maternités. Environ 68 pourcents de toutes les naissances ont lieu sans personnel de santé qualifié. Près d'un demi-million de femmes enceintes et de mères qui allaitent souffrent de dénutrition ou de malnutrition aiguë. La santé des enfants et des mères est mauvaise et particulièrement fragile dans les zones rurales. Selon les estimations de l'UNOCHA, 1,9 millions d'enfants et de mères qui allaitent dépendront de l'aide humanitaire en 2019.⁷⁸

Depuis mai 2018, 846 000 enfants de moins de cinq ans n'ont pas pu être vaccinés contre la poliomyélite.⁷⁹ En juin 2019, le dixième cas de polio en Afghanistan depuis janvier 2019 a été signalé. Les cas se sont produits dans le sud et l'est de l'Afghanistan. Selon le ministère de

⁷⁵ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 9, 15, 39; EASO, Security Situation, juin 2019, p. 50. Seules 21 provinces sur 34 disposent d'infrastructures suffisantes pour fournir les premiers soins. En 2018, un record en matière de soins primaires a été constaté. De janvier à septembre 2018 seulement, pas moins de 85'477 cas ont été recensés, ce qui constitue une augmentation de 24 pourcent par rapport à l'année précédente.

⁷⁶ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 9, 30, 38; Thomas Ruttig, Konflikt, Armut und Arbeitslosigkeit – Hälfte aller Afghanen mental krank, 4 novembre 2018: <https://thrutting.wordpress.com/2018/11/04/konflikt-armut-und-arbeitslosigkeit-halfte-aller-afghanen-mental-krank/>.

⁷⁷ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 38-39.

⁷⁸ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 6, 15, 30-31.

⁷⁹ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 14, 38. Dans les régions reculées et difficiles d'accès, le taux est même tombé à moins de 32 pourcent, par exemple à Uruzgan. La population à Kandahar, Zaboul, Uruzgan, Nangarhar, Kunduz et Takhar est particulièrement touchée.

la santé, le nombre de ces cas a augmenté au cours des dernières années.⁸⁰ Le CICR a annoncé le 12 avril 2019 qu'il se retirait temporairement d'Afghanistan en raison de la situation précaire en matière de sécurité.⁸¹

5 Retour

En 2018, plus de 800 000 Afghan-e-s sont retourné-e-s en Afghanistan depuis l'Iran et le Pakistan. Alors que le nombre de personnes de retour du Pakistan a chuté de 70 pourcents par rapport à 2017 pour atteindre tout de même 43 000 personnes, le nombre de retours en provenance d'Iran a fortement augmenté en raison de la dévaluation du rial (de 462 000 en 2017 à 760 000 en 2018).⁸² Du 1^{er} janvier au 10 août 2019, 293 403 réfugiés afghans supplémentaires sont retourné en Afghanistan depuis ces deux pays voisins. Le gouvernement pakistanais maintient la pression sur les réfugiés afghans vivant au Pakistan. Les autorisations de séjour ne sont ainsi à chaque fois prolongées que pour une courte période. Par ailleurs, en échange de son soutien aux pourparlers de paix avec les talibans, le gouvernement pakistanais a demandé de l'aide aux États-Unis au sujet du retour de deux millions de réfugiés afghans en Afghanistan.⁸³ Au cours d'une visite officielle du président afghan, le Pakistan a prolongé jusqu'à fin juin 2020 le droit de rester de quelques 1,4 millions de réfugiés enregistrés, et jusqu'à fin octobre 2019 pour les 800 000 réfugiés non enregistrés.⁸⁴ En 2019, on estime à 1,5 millions le nombre de réfugiés afghans enregistrés et à un million supplémentaire les réfugiés afghans non enregistrés vivant au Pakistan; un million de réfugiés afghans enregistrés et un autre million et demi non enregistrés vivent en Iran. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) prévoit qu'environ 570 000 réfugiés retourneront en l'Afghanistan depuis l'Iran en 2019.⁸⁵ L'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a mis en garde début juin 2019 contre les rapatriements en Afghanistan en soulignant que «la situation sécuritaire dans le pays ne permet le retour que dans des cas exceptionnels et la situation s'est aggravée au cours des derniers mois.»⁸⁶

Situation des personnes de retour. Les personnes rentrées en Afghanistan deviennent en règle générale *de facto* des déplacées internes, car elles ne peuvent souvent pas retourner

⁸⁰ Ärzteblatt.de, Zehnter Poliofall in Afghanistan bestätigt, 28 juin 2019: www.aerzteblatt.de/nachrichten/104233/Zehnter-Poliofall-in-Afghanistan-bestaetigt. Les talibans ont privé l'Organisation mondiale de la santé en avril 2019 des garanties de protection pour la réalisation des vaccinations contre la polio. En outre, de nombreux parents ont refusé que leurs enfants soient vaccinés contre la polio, car ils croient que le vaccin rend stérile.

⁸¹ NZZ, Taliban entziehen dem IKRK Sicherheitsgarantien und kündigen Offensive an, 12 avril 2019: www.nzz.ch/international/taliban-kuendigen-in-afghanistan-ihre-fruehjahrsoffensive-an-ld.1474737. Les talibans ont retiré les garanties de sécurité pour le CICR dans le cadre de leur offensive de printemps.

⁸² EASO, Security Situation, juin 2019, p. 56; Amnesty International, Afghanistan's refugees: forty years of dispossession, 20 juin 2019: www.amnesty.org/en/latest/news/2019/06/afghanistan-refugees-forty-years/; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 6, 12.

⁸³ RT Deutsch, Pakistan will zwei Millionen afghanische Flüchtlinge loswerden, 30 avril 2019: <https://deutsch.rt.com/international/87685-pakistan-will-zwei-millionen-afghanische-fluechtlinge-loswerden/>.

⁸⁴ UNHCR, UNHCR welcomes Pakistan cabinet's decision to extend stay of Afghan refugees, 28 juin 2019: <https://unhcrpk.org/unhcr-welcomes-pakistan-cabinets-decision-to-extend-stay-of-afghan-refugees/>; Aargauer Zeitung, Hunderttausende afghanische Flüchtlinge können in Pakistan bleiben, 28 juin 2019: www.aargauerzeitung.ch/ausland/hunderttausende-afghanische-fluechtlinge-koennen-in-pakistan-bleiben-134681028.

⁸⁵ Amnesty International, Afghanistan's refugees, 20 juin 2019.

⁸⁶ UNHCR Allemagne, UNHCR warnt vor umfassenden Abschiebungen nach Afghanistan, 11 juin 2019: www.unhcr.org/dach/de/31490-unhcr-warnt-vor-umfassenden-abschiebungen-nach-afghanistan.html.

dans leur localité d'origine en raison de conflits armés et du manque de réseaux. Trois-quart des personnes de retour interrogées fin 2017 ont ainsi déclaré qu'elles ne pouvaient pas regagner leur communauté d'origine en raison de l'instabilité de la situation. 72 pourcents ont déclaré que leurs familles avaient déjà été déplacées deux fois et près de 33 pourcents ont indiqué avoir été déplacées à trois reprises. Parmi les personnes qui sont retournées en 2018 du Pakistan vers leurs communautés d'origine en Afghanistan, beaucoup vivent dans des zones d'habitation informelles et des abris de fortune. Les femmes et les enfants peinent à avoir un espace séparé dans les hébergements surpeuplés et se retrouvent relativement sans protection. Les personnes déplacées et les personnes retournées dans des quartiers informels sont impitoyablement à la merci des propriétaires respectifs. Elles ne reçoivent généralement aucune garantie de pouvoir rester dans leur habitation et sont souvent empêchées de construire des logements plus durables et plus résistants aux intempéries. L'accès aux services de base est limité pour l'ensemble de la population, mais les personnes de retour d'exil et les personnes déplacées sont encore plus touchées, notamment parce qu'elles ne disposent généralement pas des documents nécessaires ou ne peuvent pas les obtenir. De nombreuses personnes rentrées au pays ne peuvent dès lors pas inscrire leurs enfants à l'école en raison de l'absence ou de l'insuffisance de documents. De plus, les familles retournées ont un accès limité à l'eau et aux installations sanitaires.⁸⁷

D'après l'UNOCHA, les personnes de retour et les personnes déplacées se retrouveraient dans une situation relativement identique, indépendamment de la durée de leur déplacement. Plus d'un tiers des personnes déplacées et retournées depuis un certain temps considèrent le manque de logement, de nourriture et d'argent comme leurs principaux problèmes. Les personnes retournées et les personnes déplacées ont généralement besoin d'une aide à long terme afin de pouvoir s'intégrer localement. En particulier les femmes seules, les personnes âgées, les mineurs non accompagnés et d'autres groupes de personnes vulnérables sont tributaires d'un soutien spécifique. Plus de la moitié des personnes déplacées et des personnes retournées souhaiteraient rester dans leur nouveau lieu de résidence. Le manque d'opportunités de travail, l'absence d'accès aux services de base et la situation de concurrence avec les résidents des communautés d'accueil provoquent souvent des tensions, favorisant à leur tour les inégalités, compliquant l'intégration et menant à de nouveaux déplacements. Les réfugiés qui reviennent d'Iran sont souvent dans un état de santé pire qu'avant et nécessitent une assistance spéciale, telle que des soins prénataux, des vaccins, une aide en matière de toxicomanie et un soutien psychologique.⁸⁸

⁸⁷ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 6, 12, 32, 35, 45; Norwegian Refugee Council (NRC)/Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), Stuck in the mud – Urban displacement and tenure security in Kabul's informal settlements, juin 2019, p. 4, 11, 12, 16: www.ecoi.net/en/document/2011205.html. Dans de nombreux cas, il est difficile de savoir si les personnes qui exigent un loyer aux habitants des quartiers informels sont effectivement propriétaires de la parcelle. L'Afghanistan Land Authority estime que depuis 2001, plus de 240 000 hectares de terres ont été illégalement appropriés. Bien que le décret 305 adopté par le président Ghani en août 2018 vise à identifier et à attribuer des terrains publics aux IDPs et aux personnes de retour, personne n'aurait encore été relogé d'après l'étude du NRC/IDMC. Des plans existeraient par ailleurs pour la création de «Townships» dans la ville de Kaboul pour les personnes retournées, les IDPs et les membres de la famille de martyrs.

⁸⁸ UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 11-12, 38, 39, 43. Ils ont souvent besoin de soins primaires, notamment en cas de blessures par balle, ainsi que des traitements pour des maladies chroniques non transmissibles ou lors de problèmes psychiques.

Situation des déplacé-e-s internes.⁸⁹ En 2018, 340 000 personnes ont été déplacées en Afghanistan en raison de la violence et de l'instabilité politique. A cela s'ajoute 226 000 personnes qui ont fui en raison de la sécheresse dans le sud et l'ouest du pays. Fin septembre 2018, au moins deux millions de personnes vivaient comme déplacé-e-s internes, soit trois fois plus qu'en 2012. En 2018, 31 des 34 provinces étaient touchées par une forme de déplacement. Deux tiers des personnes déplacées internes qui ont quitté leur province ont fui vers l'une des cinq capitales provinciales de Kaboul, Nangarhar, Kandahar, Mazar-i-Sharif et Herat. En 2018, les provinces de Ghazni, Faryab et Kunduz recensaient la plus forte proportion de déplacé-e-s internes en raison des conflits armés, tandis que les provinces de Badghis et d'Herat accueillait la plus forte proportion de personnes déplacées en raison de la sécheresse.⁹⁰

Les personnes déplacées sont généralement considérées comme étant encore plus vulnérables que les personnes de retour d'exil, elles sont confrontées à plus de risques et font souvent l'objet de discrimination. Elles vivent dans la crainte constante d'être expulsées de leur refuge illégalement occupé. La recherche d'un hébergement figure parmi les priorités absolues aussi bien des personnes déplacées que des personnes rentrées au pays. La situation s'est encore aggravée à cause de la sécheresse. En particulier dans l'ouest du pays, de nombreuses personnes déplacées vivent dans des habitations précaires qui ne protègent ni du froid ni de la chaleur et qui n'assurent nullement le respect de la sphère privée, ni de la dignité.⁹¹ Une étude du *Norwegian Refugee Council* et de l'*Internal Displacement Monitoring Centre* de juin 2019 indique que les personnes déplacées vivant dans des zones d'habitation informelles habitent des logements si précaires que cette situation menace leurs chances de survie et réduit leurs perspectives de devenir économiquement autonomes et productives.⁹²

Les personnes déplacées ont en outre un accès restreint à la protection, à la sécurité et, en raison du manque fréquent de papiers d'identité, aussi à l'assistance et aux services de base, en particulier l'éducation. A cela s'ajoute des possibilités très limitées de gagner leur vie, ce qui entraîne souvent un nouveau déplacement. Le manque de services de base tels que l'eau, des installations sanitaires adéquates, un logement et des denrées alimentaires nuit à la santé des personnes déplacées et des personnes de retour et favorise l'émergence de maladies contagieuses qui viennent encore mettre un peu plus sous pression un système de santé déjà surchargé. Le risque de maladies infectieuses est élevé en particulier dans les régions hébergeant des personnes déplacées. Plus de 40 pourcents des ménages dans ces régions souffrent de diarrhées aqueuses aiguës. Les infections respiratoires aiguës, les pneumonies et les infections cutanées sont surtout répandues chez les enfants et les femmes. En outre, la rougeole et la fièvre de Crimée-Congo sont devenues plus courantes. Le système de santé afghan est débordé et ne peut pas répondre aux nombreuses demandes de soins de santé. En de nombreux endroits, les médicaments de base ne sont plus disponibles. Les

⁸⁹ Pour des informations détaillées relatives à la situation des personnes déplacées en Afghanistan voir: NRC, *Escaping War*, 24 janvier 2018.

⁹⁰ UNOCHA, *Humanitarian Needs Overview*, 6 décembre 2018, p. 9-10, 40. Rien que pour les mois de juin à août, 263 000 personnes ont cherché refuge dans les centres provinciaux de la ville d'Herat et de Qala-e Naw, ce qui a engendré la création de 19 quartiers informels. Les conditions de vie y demeurent extrêmement difficiles même des mois après leur fondation.

⁹¹ UNOCHA, *Humanitarian Needs Overview*, 6 décembre 2018, p. 34. La plupart des familles se voient obligées de s'établir sans autorisation sur des terrains privés, risquant de la sorte un nouveau déplacement. En septembre 2018, plus de 1 000 familles déplacées, soit environ 7 000 personnes, ont été expulsées de terres appartenant au gouvernement situées à proximité de l'aéroport d'Herat, et leurs habitations ont été détruites.

⁹² NRC/IDMC, *Stuck in the mud*, juin 2019, p. 3.

femmes qui vivent dans des camps de déplacé-e-s se plaignent d'un niveau très élevé de violence domestique. Les personnes déplacées sont souvent obligées de recourir à des mécanismes de survie négatifs: ils réduisent leur consommation d'aliments, retirent les enfants de l'école, les marient ou les envoient travailler ou mendier.⁹³

Situation à Kaboul. Kaboul est la ville la plus peuplée du pays et l'une des villes dont la croissance est la plus rapide au monde. Les estimations autour du nombre d'habitant-e-s varient entre 3,5 et 5,5 millions. Selon le *Ministry of Refugees and Repatriation* (MoRR) afghan, entre 70 000 et 80 000 personnes déplacées vivaient à Kaboul en septembre 2018. La plupart d'entre elles s'installent en périphérie de la ville et se mêlent à d'autres groupes vulnérables tels que les citoyen-e-s pauvres, les personnes de retour et les migrant-e-s économiques. Beaucoup vivent dans l'une des 67 zones d'habitation informelles et illégales dans des tentes, des huttes en briques ou sous des bâches autour de la ville. Les personnes déplacées accroissent la pression déjà existante sur les services de base et les infrastructures sociales et représentent un défi majeur pour la capacité d'accueil de la ville. L'accès à la nourriture et à l'eau constitue l'un des plus grands défis. La ville de Kaboul souffre d'une grave pénurie d'eau depuis plusieurs années. Les grands flux de retours depuis le Pakistan et l'Iran représentent un autre lourd fardeau pour les services et les capacités d'accueil de la ville. Etant donné l'offre de travail limitée, le manque d'accès aux réseaux de contacts sociaux, les mauvaises conditions de logement, l'accès difficile à l'éducation et à la santé et la crainte perpétuelle d'un nouveau déplacement, les familles vivant dans des quartiers informels courent un risque accru en terme de protection et sont souvent forcées de se déplacer à nouveau ou contraintes de recourir à des mécanismes de survie négatifs. Le travail des enfants est particulièrement répandu à Kaboul parmi les personnes déplacées. A Kaboul, les personnes déplacées ont plus de risques de se retrouver sans emploi que les autres habitant-e-s de la ville. Elles travaillent souvent comme journaliers peu qualifiés et mal rémunérés dans des conditions de travail précaires. Selon une étude d'Oxfam, la plupart des personnes de retour dépendent de parents pour se loger et bénéficier d'une assistance.⁹⁴ En raison des mauvaises conditions de sécurité et de la situation humanitaire et en matière de droits humains dans la capitale, le HCR a exclu Kaboul comme alternative de fuite interne.⁹⁵ Outre Kaboul, d'autres villes telles que Mazar-e Sharif, Herat et Kandahar constituent aussi des «pôle d'attraction» pour les personnes déplacées par la guerre et les catastrophes naturelles, ainsi que pour les personnes à la recherche de meilleures opportunités économiques.⁹⁶

Capacité d'accueil. Le nombre élevé de personnes de retour et de déplacé-e-s internes accroît la demande de services, les exigences d'infrastructures sociales et limite la capacité d'accueil du pays.⁹⁷ Selon le représentant du HCR en Allemagne, Dominik Bartsch, l'État afghan n'est pas en mesure de protéger la population des «bandes de maraudeurs».⁹⁸

⁹³ USDOS, Country Reports, 13 mars 2019, p. 22; UNOCHA, Humanitarian Needs Overview, 6 décembre 2018, p. 14-16, 30, 32-33, 38-39, 42, 44. Dans les régions à forte densité de personnes déplacées, les écoles sont surchargées et dans l'incapacité de gérer l'afflux d'enfants. Dans les régions accueillant de nombreuses personnes déplacées et personnes de retour, telles que Kunar et Nangarhar, un-e enseignant-e compte entre 180 et 250 élèves. Les taux de scolarisation des enfants de personnes déplacées dans l'est, l'ouest et le sud du pays sont nettement inférieurs à ceux des enfants des communes d'accueil.

⁹⁴ EASO, Security Situation, juin 2019, p. 12, 72-73; NRC/IDMC, Stuck in the mud, juin 2019, p. 3.

⁹⁵ UNHCR, Eligibility Guidelines, 30 août 2018, p. 114.

⁹⁶ EASO, Security Situation, juin 2019, p. 12-16.

⁹⁷ EASO, Key socio-economic indicators, avril 2019, p. 14.

⁹⁸ UNHCR Allemagne, UNHCR warnt vor umfassenden Abschiebungen nach Afghanistan, 11 juin 2019.

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR est l'association faitière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Afghanistan ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous www.osar.ch/pays-dorigine.

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.osar.ch/newsletter.